

Résultats 2019-2022 :

(Mise à jour le 31/01/2023)

En 2022 : 16 industriels sont concernés par les arrêtés préfectoraux complémentaires. 11 inspections relatives à la réduction des émissions de composés organiques volatils ont eu lieu.

(Mise à jour le 14/02/2022)

En 2021 : 16 industriels sont concernés par les arrêtés préfectoraux complémentaires. 5 inspections sur le thème des torches ont eu lieu. 15 études technico-économiques de réduction des émissions ont été reçues par la DREAL. L'ensemble des mesures proposées avec des échéances jusqu'en 2023 pourrait conduire à une réduction de près de 1000 tonnes de composés organiques volatils si elles sont toutes mises en œuvre. Suite à la première campagne de surveillance environnementale et aux remarques faites lors des inspections menées par la DREAL en octobre-novembre 2020, les industriels ont transmis leur proposition de plan de surveillance pérenne. Tous les industriels ont installé leur station météorologique. L'ensemble des [Interprétations de l'État des Milieux et des Évaluations Quantitatives des Risques Sanitaires](#) attendues ont été remises par 13 des industriels concernés par la première échéance.

En 2020 : 16 industriels sont concernés par les arrêtés préfectoraux complémentaires. 13 inspections portant sur la surveillance environnementale ont eu lieu. Les industriels poursuivent leurs programmes de contrôles des points d'émissions fugitives et renforcent les opérations de maintenance. Concernant la surveillance environnementale, les premières [campagnes de surveillance](#) réalisées par AtmoSud pour le compte des industriels ont été réalisées entre octobre 2019 et novembre 2020.

En 2019 : 15 industriels sont concernés par les arrêtés préfectoraux complémentaires. 17 inspections sur les dispositions générales ont eu lieu. La majorité des industriels a mis à jour les inventaires exhaustifs des émissions de composés organiques volatils en précisant ceux à risques santé-environnement. Le nombre de contrôles des points d'émissions fugitives a augmenté. Pour se conformer aux prescriptions, certaines fréquences de contrôle ont dû être revues à la hausse. Ce programme de contrôle renforcé des fuites fugitives permet de détecter les fuites plus fréquemment et de renforcer les opérations de maintenance.